



RÉSEAU DES
MÉDIATHÈQUES
Montpellier3M

2018-19

CENTRES DE LOISIRS



Médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole



montpellier
Méditerranée
métropole

Visite découverte

Une première exploration pour donner l'envie à chacun de revenir, par la visite guidée de la médiathèque ou par la découverte approfondie d'un secteur et de ses collections. Les enfants sont accueillis autour du jeu, de la musique ou de la lecture d'albums. Il est également possible de réserver un créneau pour la projection d'un film sur place (fiction, documentaire, dessin animé).

Un temps est éventuellement réservé pour le choix de livres ou de jeux à rapporter dans la structure. Les informations nécessaires pour s'inscrire et revenir seul ou avec les parents sont distribuées.

Durée : 1 heure

Nombre d'encadrants (personnel médiathèque) : entre 1 et 2 selon les secteurs concernés.

Visite en autonomie

C'est un temps facilitant la découverte d'un secteur et de ses collections, en autonomie avec les enfants. C'est aussi l'occasion de choisir des documents à rapporter dans la structure..

Les informations nécessaires pour s'inscrire et revenir seul ou avec les parents sont distribuées sur demande.

Durée : entre 30 minutes et 1 heure.

Pas d'encadrant de la médiathèque.

Accueil uniquement pendant les vacances scolaires

Modalités de réservation : uniquement sur rendez-vous

Secteur Jeunesse : 04-67-10-70-41

Secteur Ludothèque : 04-67-10-70-41

Secteur Image et son : 04-67-10-70-25

Nombre de participants maximum : 20 (hors encadrants).

Age : à partir de 2 ans et demi.

Les emprunts sont réalisés sur la carte collective de l'encadrant.

Les collectivités peuvent emprunter des documents dans le cadre d'une utilisation strictement professionnelle. L'emprunt de DVD n'est pas autorisé. L'emprunt est possible dans l'ensemble des médiathèques du réseau.

60 documents maximum pour 8 semaines, dont :

12 documents sonores (CD audio) maximum,

6 revues maximum.

Tarif de l'abonnement annuel :

Collectivités domiciliées dans la Métropole de Montpellier et dans le département de l'Hérault : **50 €**

Charte d'accueil

Les médiathécaires sont présents pour orienter et conseiller, ils sont responsables de l'espace.

En acceptant la demande de la structure, ils s'engagent :

- ✓ A accueillir les enfants et les accompagnants pour leur présenter la séance, le lieu et ses règles.
- ✓ A rester fidèle au projet prévu.
- ✓ A préparer en amont un choix de documents adaptés à l'âge des enfants et respectant la thématique s'il y en a une.
- ✓ A accompagner les participants tout au long de l'accueil.
- ✓ A conseiller l'encadrant dans un éventuel choix de documents à emporter.

L'encadrant est, quant à lui, garant des enfants et de leur comportement.

En prenant rendez-vous à la médiathèque, il s'engage :

- ✓ A prévenir au plus tôt en cas d'annulation ou de souhait de modification de la visite.
- ✓ A préparer en amont la visite à la médiathèque.
- ✓ A accompagner les enfants tout au long de l'accueil.
- ✓ A prendre connaissance du règlement intérieur et à en respecter et faire respecter l'application.

médiathèque Jean-Jacques Rousseau

230, avenue du Biterrois

34080 Montpellier

04-67-10-70-20

mediathequejjrousseau@montpellier3m.fr

Accès : Tramway ligne 1 (arrêt Saint Paul)

Bus : ligne 15 (arrêt Les Gémeaux)